

# Info

St-Fulgence

20 Octobre 1993

Volume 1 No.4

## Mot du Maire

Il a toujours été convenu que vos représentants à la table du conseil vous soumettraient une proposition relative à l'amélioration de l'alimentation en eau potable, au cours du présent mandat. Nous sommes en mesure, à ce moment-ci, de porter à votre attention un résumé de la situation et les grandes orientations sur lesquelles vous aurez à vous prononcer prochainement.

Au départ, force est de reconnaître que l'eau potable demeure une préoccupation pour les citoyens, citoyennes desservis par le réseau d'aqueduc. Cette préoccupation se situe à plusieurs niveaux:

- La crainte de gâcher le linge.
- Les problèmes de pression vécus dans le secteur Valin-St-Joseph.

## Contenu

- Mot du Maire
- Urbanisme
- La Voirie Municipale
- Pompiers Volontaires
- Loisirs
- La Sûreté du Québec
- Parc Cap-Jaseux
- Centre d'Interprétation des Battures

- L'obligation pour plusieurs de s'alimenter en eau de consommation par l'achat de l'eau commerciale.
- La durée de vie des articles ménagers et les difficultés d'entretien.
- Les avis de bouillir sporadiques.

Ce ne sont là que quelques aspects de toute une problématique à laquelle les utilisateurs du réseau municipal sont confrontés quotidiennement.

#### LES FAITS

Le présent dossier ne concerne que les utilisateurs du réseau d'aqueduc qui sont desservis à partir d'un barrage et d'une conduite d'eau mis en place en 1964 en amont sur la Rivière-aux-Foins et supportés par un poste de chloration dont certains équipements sont à renouveler à court terme.

Cette installation permet de répondre adéquatement en débit (quantité d'eau). Quant à la qualité, il y a la couleur et surtout les matières en suspension qui fait problème. En août '93, le Groupe Conseil Saguenay remettait aux élus(es) municipaux, lors d'une rencontre, un rapport faisant état de certaines recommandations.

Le scénario qui fait consensus serait de vous recommander une alimentation en eau souterraine. Certaines recherches menées par des spécialistes en la matière (hydrogéologue) confirment le potentiel (qualité-quantité) en eau souterraine sur notre territoire.

Bien sûr, les dimensions économiques, techniques, sécurité incendie ne sont pas dissociables et c'est dans cet esprit que ce dossier vous est soumis et les décideurs c'est vous, car il ne serait être question

20 Octobre 1993

d'imposer quelques décisions que ce soit, sans un très large consensus des gens directement concernés, en la matière. Nous y reviendrons prochainement.

Pascal Boulianne

P.S. Règlement sur l'usage des armes à feu ou à air comprimé

*Simplement revenir sur certains éléments ayant guidé vos élus(es) municipaux dans leur prise de décision sur le sujet en titre.*

- La superficie restreinte du territoire en cause.
- La proximité des zones d'habitation.
- Un potentiel de chasse quand même limité.
- Le compromis et la cohabitation rendus nécessaires entre une activité de conservation et une de prélèvement

*Ce sont là pour l'essentiel les éléments de réflexion ayant mené à l'adoption du règlement.*

### Urbanisme: Message du Nouvel Inspecteur en Bâtiments

Étant en fonction depuis peu de temps, je suis heureux d'avoir l'opportunité de vous dire quelques mots par l'entremise du bulletin d'information municipal.

J'agirai à titre de conseiller en ce qui concerne toute demande faite de la part des citoyens. Je suis disponible pour vous donner l'information nécessaire à la réalisation de vos projets tout en faisant respecter la réglementation d'urbanisme.

Vous voulez apporter des modifications à votre résidence, agrandir ou construire un nouveau bâtiment? Dans de telles circonstances il est obligatoire de faire une demande de permis auprès de la municipalité au moins 15 jours avant le début des travaux. Le permis de construction est obligatoire pour entreprendre tous travaux de construction, de rénovation, de transformation, de démolition, de construction de remise ou de clôture, d'installation de piscine, d'installation septique etc. Pourquoi une telle procédure? Parce que le service doit s'assurer de la conformité des travaux à réaliser et ce, afin de garantir la sécurité des personnes, des lieux et une certaine esthétique.

Lors d'une demande de permis, le propriétaire doit mentionner tout ce qu'il a l'intention d'effectuer sur sa propriété et au besoin fournir des plans. Une fois votre permis en main vous devez l'afficher bien en vue pendant toute la période des travaux. Aucune demande de permis n'est exigée en ce qui concerne les réparations mineures nécessitées par l'entretien régulier des résidences. Avant de procéder aux travaux, il serait donc souhaitable de vérifier auprès du service d'urbanisme quelles sont les normes à respecter.

L'hiver étant à nos portes, voici la norme prévue à la réglementation municipale en ce qui concerne les garages temporaires:

***Entre le premier novembre et le premier mai, un garage temporaire en panneaux mobiles ou en toile est autorisé. La distance entre ce garage et la ligne de rue doit être d'au moins deux mètres.***

Je demeure disponible en tout temps.

*Pierre-Yves Tremblay*  
*Inspecteur en bâtiment.*

## La Voirie Municipale

Depuis le premier avril 1993, la réforme Ryan est devenue une réalité. Cette réalité s'est traduite sur votre compte de taxe par une augmentation de 0,14\$ du 100,00\$ d'évaluation et un alourdissement des responsabilités municipales en matière de voirie. L'entretien des chemins relève maintenant des administrations locales.

Le premier geste posé par votre conseil municipal, fut de s'assurer les services d'une personne d'expérience, capable de prendre en charge la voirie, d'en faire la supervision et la surveillance. Cette personne est monsieur Raymond Tremblay.

Une reprise en charge des chemins plus hâtive, l'ajout de plusieurs tonnes de concassé et la mise en forme des chemins, a assuré une meilleure qualité de nos routes à nos citoyens. Des interventions majeures furent effectuées au début du rang Saint-Joseph pour tenter de solutionner divers problèmes découlant d'un mauvais drainage : mauvaises odeurs dégagées par l'eau stagnante, danger que cette eau représentait pour les jeunes enfants, présence de vermine et refoulement d'eau dans les sous-sols. Cet état de fait fut corrigé. D'autres interventions ont eu lieu à Pointe-aux-Pins, soit le remplacement du garde-fou dans la côte et la réfection partielle de l'asphalte au même endroit. En tout près de 15,000.00\$ pour ne chiffrer que ces deux interventions. Il faut ajouter l'entretien normal

(nivelage), les dégels de ponceaux du printemps, les rechargements partiels, les réparations d'asphalte, le balayage des rues, l'épandage d'abat poussière et l'élagage des abords de route.

Nous sommes conscients qu'il existe plusieurs problèmes dans notre municipalité. Celui du mauvais drainage et dans certains cas, de l'absence totale de drainage dans plusieurs secteurs est un de ceux-là. Dans chaque cas, il nous faut trouver une solution définitive et non pas transférer le problème. Avec un budget limité, on se doit d'établir des priorités.

Le 30 juillet, la pluie très forte et abondante qui s'est abattue sur notre municipalité a causé des dommages importants et créé une situation d'urgence dans deux secteurs. Dans le rang Saint-François, un débordement du lac a nécessité la pose d'un ponceau temporaire pour permettre aux résidents de pouvoir circuler. Des abords de route ont été emportés sur une distance de 200 mètres. Le chemin de la Pointe-aux-Pins fut plus durement touché. Presque le tiers du chemin fut emporté sur une distance de 420 mètres. Un garde-fou fut dénudé à sa base et quelques sections furent même arrachées. Les interventions faites ont totalisé près de 12,000.00\$. Une demande d'aide monétaire d'ailleurs a été adressée au Service de la protection publique.

Voici aussi quelques informations sur la réfection du rangs Sainte-Marie sur une distance de 1350 mètres. Sous la supervision de M. Raymond Tremblay, ces travaux ont été exécutés en régie, ce qui a permis à nos contracteurs et camionneurs d'y travailler. Je profite de l'occasion pour les remercier de leur collaboration. Ces travaux estimés par le ministère des transport à 275,000.00\$ ont été réalisés au coût de 106,000.00\$ (l'asphaltage est comprise dans les coûts). Je remercie aussi les citoyens des secteurs concernés par les travaux pour

leur bonne collaboration et leur compréhension.

Le surplus de cette subvention a été transféré dans le rang Saint-Louis, 650 mètres seront asphaltés et la réfection sur 3.1 km, sera réalisée a plus de 90%. La participation de la municipalité sera de 25,000.00\$.

Une dernière information : le contrat d'entretien d'hiver a été confié pour une période de 3 ans à la compagnie Inter-Cité de laquelle nous espérons un aussi bon service que nous a donné son prédécesseur M. Gilles Larouche.

*Lisette Gagnon, conseillère  
répondante du dossier de la  
voirie*

## Pompiers Volontaires: Témoignage Éloquent

Nous reproduisons ici le texte d'une lettre adressée au maire de Saint-Fulgence. Il s'agit d'un témoignage qui parle par lui-même.

*Chicoutimi, le 29 juillet 1993*

*Monsieur Pascal Boulianne  
Maire de Saint-Fulgence  
253 rue Saguenay  
Saint-Fulgence (Québec)  
GOV 1S0*

*Objet: Accident Mortel Survenu le 93-07-27*

La présente a pour but de vous signaler l'excellent travail fait par vos pompiers volontaires qui nous ont porté assistance lors de l'évènement ci-haut mentionné. Ces derniers ont sécurisé les lieux, ce qui nous a permis d'avoir plus de temps pour faire nos constatations d'usage, leur façon d'agir démontre le professionnalisme de votre corps de pompiers. Ceux-ci sont demeurés sur les lieux et il fut très agréable de cotoyer des gens dynamiques.

Vous trouverez ci-joint, une copie du rapport d'accident pour que votre personnel puisse faire les démarches auprès des assurances dans le but de vous faire payer pour vos services.

Le tout transmis pour information.

Caporal Jacques Ouellet, 7192  
Responsable par intérim  
Poste de Chicoutimi- (254)

## Loisirs

Le comité des Loisirs de Saint-Fulgence tient à remercier tous les membres qui ont participé assidument aux activités estivales 1993. La réussite ne dépend que de ces personnes et nous les encourageons avec enthousiasme.

**La soirée de fermeture se tiendra le 6 novembre 1993 à l'école Mont-Valin de Saint-Fulgence. Nous comptons sur votre présence qui, pour les responsables des loisirs, constitue la plus grande récompense des efforts fournis.**

Un programme P.A.I.E. débutera en décembre pour les activités  
Municipalité de Saint-Fulgence

20 Octobre 1993

d'hiver 1993-1994. Nous offrons ce programme en priorité aux personnes ayant reçu de l'aide financière de la sécurité du revenu pendant 6 mois au cours de la dernière année. Les personnes intéressées devront remettre leur C.V. à la municipalité de Saint-Fulgence au 253, rue Saguenay.

*Diane Beaulieu,  
pour le comité des loisirs  
mixtes de Saint-Fulgence.*

**N.B. N'oubliez pas que nous aurons encore cette année des activités d'hiver. Nos bénévoles travaillent à leur préparation.**

## Un Mot de la Sûreté du Québec

Bonjour à tous,

Mon nom est Michel Lapointe et je suis le Chef de Poste de la Sûreté du Québec à Chicoutimi. Votre municipalité m'a donné l'opportunité de vous adresser quelques mots à l'intérieur de ce bulletin d'information municipal.

J'aimerais vous dire que tous les citoyens qui sont témoins d'un crime (vol de résidence, vol de chalet, vol de véhicule, trafic de drogue, etc...) peuvent en tout temps, contacter la Sûreté du Québec au numéro de téléphone 549-9266 et vous avez également la possibilité de garder l'anonymat. Toutefois, n'oubliez pas de prendre en note quelques détails importants:

- Numéro de plaque d'immatriculation du véhicule suspect

- Le genre d'auto: couleur, nombre de portes,...
- Description des suspects: habillement, grandeur, cheveux, ...
- Endroit exact où le crime est commis ou en train de se commettre.

Plus vous prendrez de détails en note, plus les policiers auront l'opportunité de prendre les malfaiteurs sur le fait.

L'enquêteur attiré à votre territoire est l'Agent Edmond-Louis Lepage, n'hésitez pas à le contacter personnellement.

N'oubliez pas de buriner vos objets de valeur (système de son, télévision, moteur hors-bord, moto, souffleuse à neige, etc...). Cette façon d'agir permettra aux policiers de retrouver plus facilement votre matériel, si vous êtes victime d'un vol. Il existe un système de prêt de burin à notre bureau, communiquez avec nous si besoin.

J'aimerais informer tous les amateurs de motoneige, qu'il est défendu de circuler sur la voie publique et qu'une attention spéciale sera apportée à l'intérieur de votre municipalité en 1993-1994. L'infraction est de 100.00\$ d'amende pour ceux qui contreviennent à cet article du Code de la Sécurité Routière.

Vous avez également deux(2) personnes de votre municipalité soit: Monsieur Névil Gagnon et Monsieur Raynald Turcotte, qui ont été sélectionnés pour représenter les commerçants et les groupes sportifs à l'intérieur du Comité Consultatif du Poste de la Sûreté du Québec.

*Le Chef de Poste,  
Sgt Michel Lapointe, 6451*

## Parc Cap-Jaseux

### Convocation pour l'assemblée générale annuelle

Samedi 21 novembre

9 hre AM

Salle Municipale

Un brunch sera servi sur place

***On vous attend en grand nombre!***

## Centre d'Interprétation des Battures et de Réhabilitation des Oiseaux: Offres d'Emploi

### **Offre d'emploi 1**

#### **Guide-naturaliste, temps partiel**

#### **TÂCHE**

- Participer à l'élaboration d'activités pédagogique destiné au niveau primaire.
- Recevoir des groupes.
- Participer aux activités courantes du centre d'interprétation.
- Prendre soin des oiseaux.

#### **EXIGENCES**

- Connaissances rudimentaires en milieu naturel.
- Avoir déjà travaillé avec des groupes d'enfants.
- Dynamisme, débrouillardise.
- Scolarité minimum: secondaire 5

**Offre d'emploi 2**

**Réceptionniste- naturaliste, temps partiel**

**TÂCHE**

- Réception des appels.
- Accueil des visiteurs.
- Responsable de la caisse.
- Aide aux groupes.

**EXIGENCES**

- Expérience 2 ans en secrétariat
- Avoir déjà travaillé avec des groupes d'enfants
- Dynamisme, débrouillardise, ayant le sens des responsabilités
- Scolarité minimum: secondaire 5

**549-9266**



***Pour Signaler  
une infraction à  
la Sûreté du  
Québec***

Enquêteur attiré pour notre territoire:  
**Agent Edmond-Louis Lepage**

*Publiée par le Conseil Municipal de St-Fulgence  
1993*